

L'ESSENTIEL

- La priorité au premier degré se traduit par 19 328 postes créés depuis 2012, soit 1 poste pour 5 élèves supplémentaire.
- Les programmes des cycles 1, 2 et 3 mettent l'accent sur la maîtrise des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, penser.
- Les dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation avant l'âge de trois ans » sont renforcés en éducation prioritaire pour réduire les inégalités.

Plus d'enseignants pour les élèves

Avec 4 441 emplois supplémentaires dont 3 411 emplois d'enseignants et 1 000 pour des stagiaires soit l'équivalent de 3 911 moyens d'enseignement supplémentaires placés devant élèves (compte tenu du temps partagé des stagiaires entre la formation et l'enseignement), dans un contexte général de stabilité des effectifs d'élèves, la rentrée 2016 amplifie encore la priorité au premier degré voulue par la loi de refondation de l'École de la République pour offrir aux élèves de meilleures conditions pour apprendre.

Ces moyens permettront de lutter contre la difficulté scolaire en particulier par l'implantation conséquente d'emplois dans les dispositifs « plus de maîtres que de classes », d'améliorer les moyens de remplacement, de poursuivre l'amélioration du régime de décharges des directeurs d'école.

Elle permet aussi de soutenir les enjeux de lutte contre les inégalités sociales et territoriales : le travail partenarial avec les élus locaux pour créer les conditions pérennes d'une école de qualité en milieu rural ; la poursuite des efforts engagés pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans, principalement en éducation prioritaire.

Entre 2012 et 2016, 1 poste aura ainsi été créé pour 5 élèves supplémentaires.

Une dépense annuelle par élève du premier degré en nette augmentation

	2012	2017	
Dépense par élève du premier degré	5 800 €	6 500 €	+ 12,1 %
Dépense par collégien	8 200 €	8 800 €	+ 7,3 %
Dépense par lycéen	10 700 €	11 200 €	+ 4,7 %

Entre 2012 et 2017, **la dépense intérieure d'éducation (DIE) a augmenté de 10%**, ce qui a notamment permis un rééquilibrage des dépenses au bénéfice du premier degré.

Permettre à tous les élèves de maîtriser les fondamentaux

La rentrée 2016 est l'occasion de mettre en œuvre dans toutes les écoles de France les réformes pédagogiques répondant à l'ambition d'une école exigeante, qui fait acquérir à tous les élèves les connaissances et les compétences fondamentales.

De nouveaux cycles d'enseignement, conçus sur trois ans, permettent aux élèves de **découvrir puis de réinvestir chaque notion du programme** et de construire à leur rythme les apprentissages et les compétences attendues.

Le cycle 1, cycle des apprentissages premiers, donne son unité et son identité à l'école maternelle, qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre les inégalités, en particulier en matière d'acquisition du langage. Ouverte à tous, elle prépare les jeunes enfants, de manière progressive et respectueuse de leur développement, aux apprentissages ultérieurs.

Le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux, couvre désormais la période du CP au CE2. Il offre la durée et la cohérence nécessaires pour proposer des apprentissages progressifs et exigeants tout en prenant en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves. Ils apprennent à réaliser les activités scolaires fondamentales (résoudre un problème, lire et comprendre un document, rédiger un court texte, créer ou concevoir un objet, etc.). L'objectif de maîtrise de la langue française, de la lecture et de l'écriture est premier, dans tous les enseignements.

La maîtrise de la langue française constitue l'objet d'apprentissage central, dans tous les cycles et dans tous les enseignements de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Pour la seconde année, **une évaluation des acquis des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est organisée au début de la classe de CE2**. Elle permet aux équipes pédagogiques d'identifier les éventuelles difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant pour réguler ses apprentissages. Des documents sont à la disposition des enseignants sur Eduscol.

Cycle d'enseignement commun à l'école et au collège, **le cycle 3, cycle de consolidation**, aménage une continuité entre le CM1, le CM2 et la classe de 6^e du collège. Il constitue, au sein de la nouvelle organisation de la scolarité obligatoire, un levier déterminant pour renforcer la cohérence éducative entre l'école et le collège et favoriser la continuité des apprentissages.

Un meilleur équilibre journalier

Pour mettre en œuvre la nouvelle organisation des cycles d'enseignement, les nouveaux programmes, dans le cadre des organisations du temps liées à la réforme des rythmes scolaires, **les équipes pédagogiques construisent de nouveaux emplois du temps**. Les équilibres journaliers, hebdomadaires et périodiques entre les différents domaines d'enseignement sont revus pour tirer profit des opportunités offertes par la cinquième matinée et adopter une organisation du temps et des activités pédagogiques qui profitent pleinement aux apprentissages des élèves. Les enseignants trouvent dans les ressources d'accompagnement mises à leur disposition, la formation et l'accompagnement des inspecteurs de l'éducation nationale et équipes de circonscription, des références et des outils pour les aider à faire des choix adaptés au contexte d'exercice de leur métier et aux besoins de leurs élèves.

Le pilotage pédagogique des nouveaux rythmes scolaires impulsé à l'échelle académique et départementale favorise la mise en œuvre de ces évolutions et promeut la complémentarité entre activités scolaires et périscolaires dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT) désormais généralisés sur l'ensemble du territoire. Cette priorité pédagogique est facilitée par la pérennisation tant du soutien financier au développement des activités périscolaires que du dispositif réglementaire encadrant les choix organisationnels de temps scolaires opérés localement. Depuis 2013, le montant total des aides versées par l'État aux communes et intercommunalités s'élève à 834 millions d'euros.

Pour l'année scolaire 2016-2017, les communes peuvent dès aujourd'hui déposer leur demande d'aide financière sur le portail : fonds-rythmes-scolaires.asp-public.fr

Pour accompagner les communes dans le suivi et l'évaluation des PEDT, le soutien apporté par les groupes d'appui départementaux auprès des élus est renforcé.

Une attention particulière à l'éducation prioritaire

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » est amplifié, prioritairement au cycle 2, dans les écoles de l'éducation prioritaire et, au-delà, dans les écoles à besoins comparables, repérées localement et situées sur des territoires fragiles, notamment ruraux. Il permet de prévenir la difficulté scolaire, de recourir à des organisations pédagogiques différentes pour mieux soutenir les apprentissages des élèves.

Pour favoriser **la scolarisation des élèves de moins de trois ans** notamment en éducation prioritaire, pour cette rentrée 2016, les efforts conjugués de l'éducation nationale, des caisses d'allocations familiales et des acteurs sociaux convergent pour sensibiliser et convaincre davantage de parents encore de l'intérêt de la scolarisation précoce : développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif des enfants ; prévention des difficultés scolaires par la stimulation et la structuration du langage oral ainsi que par la découverte de l'écrit). Ces partenariats institutionnels visent à atteindre l'objectif de 50 % d'enfants de moins de trois ans accueillis dans les écoles en Rep+. **Une campagne de sensibilisation** mobilisant tous les acteurs a été lancée afin de faire connaître aux parents les places disponibles pour accueillir ces élèves dans les secteurs ciblés. **En outre un travail est conduit avec les préfetures pour favoriser le développement de locaux avec l'appui de crédits de la politique de la ville** dans tous les endroits où cela est nécessaire. Des ressources pédagogiques qui portent une attention particulière à la qualité de l'accueil dû à ces très jeunes enfants sont à la disposition des enseignants sur le site Eduscol.

Du temps dégagé pour la formation et le travail collectif en Rep+ : on sait qu'en milieu défavorisé, il est indispensable que les professionnels travaillent plus collectivement et bénéficient de davantage de formation. C'est le sens des 18 demi-journées remplacées qui permettent aux personnels du premier degré de bénéficier de temps pour travailler en équipe et se former.